

Ce mercredi 1^{er} mars - Le Mercredi des Cendres – marque l'entrée des catholiques dans le temps du Carême. Il sera célébré dans chacune des 52 paroisses du diocèse de Rouen. La célébration est marquée par l'imposition des cendres (cf. présentation ci-dessous). **Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen, présidera cette célébration à 10 heures en la cathédrale Notre-Dame de Rouen.**

Le Mercredi des Cendres marque l'entrée en Carême pour l'Eglise catholique. **Le Carême est le temps de préparation à la fête de Pâques**, cœur de la foi chrétienne, qui célèbre la résurrection du Christ. Dans les 52 paroisses du diocèse de Rouen, se déroulera, ce mercredi 1^{er} mars, la célébration d'entrée en Carême, marquée par l'imposition des cendres. Horaires des célébrations : sur le site du diocèse - <http://rouen.catholique.fr/> - à la rubrique paroisses, ou sur le site <http://egliseinfo.catholique.fr/>

→ **A noter ce 1^{er} mars :**

-Aumôneries étudiantes et jeunes pro' ► Messe des Cendres le 1^{er} mars à 19h30 en l'église Saint-Vivien à Rouen animée par la chorale Anima, suivie d'une soirée « bol de riz » au local de l'aumônerie de santé (place du général Sarail). Contact : (06) 50 16 79 89.

→ **A noter pendant le Carême plusieurs propositions. Voir ici : [Propositions pour le Carême](#)**

→ **Ce dimanche 5 mars, 17h, cathédrale Notre-Dame de Rouen : célébration de l'Appel décisif des catéchumènes, présidée par Mgr Dominique Lebrun (un communiqué sera envoyé cette semaine).**

● **Le Mercredi des Cendres, premier jour du Carême** → Le Mercredi des Cendres, premier jour du Carême, est marqué par **l'imposition des cendres** : le prêtre dépose un peu de cendres sur le front de chaque fidèle, en signe de la fragilité de l'homme, mais aussi de l'espérance en la miséricorde de Dieu. Tout en le marquant, le prêtre dit au fidèle : "Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle". L'évangile de ce jour est un passage de saint Matthieu - chapitre 6, versets 1 à 6 et 16 à 18 - qui incite les fidèles à prier et agir, non pas de manière orgueilleuse et ostentatoire, mais dans le secret de leur cœur : "Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que te donne ta main droite, afin que ton aumône reste dans le secret ; ton Père voit ce que tu fais en secret (...) Quand tu pries, retire-toi au fond de ta maison, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret (...) Quand tu jeûnes, parfume-toi la tête et

lave-toi le visage ; ainsi ton jeûne ne sera pas connu des hommes, mais seulement du Père qui est présent dans le secret".

● **Un temps de conversion** → Le Carême, temps de conversion, repose sur la prière, la pénitence et le partage. La pénitence n'est pas une fin en soi, mais la recherche d'une plus grande disponibilité intérieure. Le partage peut prendre différentes formes, notamment celle du don. La durée du Carême - quarante jours sans compter les dimanches - fait en particulier référence aux quarante années passées au désert par le peuple d'Israël entre sa sortie d'Égypte et son entrée en terre promise ; elle renvoie aussi aux quarante jours passés par le Christ au désert (Matthieu 4, 1-11) entre son baptême et le début de sa vie publique. Ce chiffre de quarante symbolise les temps de préparation à de nouveaux commencements.

● **Le jeûne... pour donner soif et faim de Dieu et de sa parole** → Le jeûne a pour but de donner soif et faim de Dieu et de sa parole. Il n'est pas seulement un geste de pénitence, mais aussi un geste de solidarité avec les pauvres et une invitation au partage et à l'aumône. "L'abstinence de viande ou d'une autre nourriture, selon les dispositions de la conférence des Evêques, est observée chaque vendredi de l'année, à moins qu'il ne tombe l'un des jours marqués comme solennité ; l'abstinence et le jeûne seront observés le Mercredi des Cendres – 1^{er} mars – et le vendredi de la Passion et de la Mort et de notre Seigneur Jésus Christ, le 14 avril."

● **Le Carême commence le Mercredi des Cendres - mercredi 1^{er} mars 2017 - et s'achèvera le Samedi saint au soir, veille de Pâques - samedi 15 avril 2017.** La Semaine sainte - dernière semaine de Carême - qui commence avec le dimanche des Rameaux, le 9 avril 2017, commémore la Cène, la Passion et la mort du Christ sur la Croix. Le Samedi saint au soir et le dimanche de Pâques, les chrétiens célèbrent la résurrection du Christ.